

BULLETIN
INTERNATIONAL

DES
SOCIÉTÉS
DE LA
CROIX-ROUGE

Publié par le
Comité International
fondateur de
cette institution

Comité international de la Croix-Rouge

EXTRAIT DES STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Le Comité international de la Croix-Rouge (C. I. C.-R.) fondé à Genève, en 1863, et consacré par des décisions des Conférences internationales de la Croix-Rouge, est constitué en une association régie par les art. 60 et suivants du Code civil suisse, et possède, en conformité, la personnalité civile.

ART. 2. — Le C. I. C.-R. est une institution indépendante ayant son statut propre dans le cadre des statuts de la Croix-Rouge internationale.

ART. 3. — Le C. I. C.-R. a son siège à Genève.

ART. 4. — Le C. I. C.-R. a notamment pour but :

a) de travailler au maintien et au développement des rapports des Sociétés nationales de la Croix-Rouge entre elles ;

b) de maintenir les principes fondamentaux et uniformes de l'institution de la Croix-Rouge, savoir : l'impartialité, l'indépendance politique, professionnelle et économique, l'universalité de la Croix-Rouge et l'égalité des Sociétés nationales ;

c) de reconnaître toute Société nationale nouvellement créée ou reconstituée en conformité des principes de la Convention de Genève, et de porter cette constitution régulière à la connaissance de toutes les Sociétés nationales existantes.

d) d'être un intermédiaire neutre, dont l'intervention est reconnue nécessaire, spécialement en cas de guerre, de guerre civile ou de troubles intérieurs ;

e) de recevoir toute plainte au sujet de prétendues infractions aux Conventions internationales, et, en général, d'étudier toutes questions dont l'examen par un organe spécifiquement neutre s'impose ;

f) de coordonner les efforts pour soulager les victimes de la guerre des maux qui sont la conséquence de la guerre, des calamités civiles ;

g) de travailler au développement et à la préparation du personnel et du matériel sanitaire nécessaire pour assurer l'activité de la Croix-Rouge en temps de guerre, en collaboration avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et les Services de santé militaires des Etats ;

h) d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par les conventions internationales ;

i) de s'occuper en général de tout ce qui concerne les relations entre les Sociétés de la Croix-Rouge, en temps de paix comme en temps de guerre, dans le domaine des secours aux blessés et aux malades de la guerre, ainsi que dans celui de l'action en faveur des prisonniers de guerre.

En vertu de ses statuts, le Comité international de la Croix-Rouge possède la personnalité civile qui lui permet de recevoir légalement, des legs.

Formule à utiliser dans un testament :

Je soussigné... déclare léguer au Comité international de la Croix-Rouge, à Genève,

la somme de

legs à acquitter franc de tous droits par ma succession.

(lieu, date et signature).

Le Comité international, dont toutes les ressources sont consacrées à l'accomplissement de sa tâche, sera toujours très reconnaissant aux personnes qui voudront bien se souvenir de son œuvre.

Compte de chèques postaux en Suisse I. 928.

GRIMM



AIDEZ NOUS

COLLECTE 1942

Comité International de la Croix-Rouge, Genève
Agence Centrale des Prisonniers de guerre

Comité international

Le Comité international de la Croix-Rouge et la guerre

Voir ci-dessus, p. 717 et suivantes.

Appel du Comité international pour 1942

Nous reproduisons ci-contre le fac-similé en couleurs de l'affiche qui a été apposée dans toute la Suisse pour la collecte de 1942.

Cette affiche a été également reproduite sous forme d'insigne ¹.

Communiqués du Comité international

Exposition du Comité international de la Croix-Rouge

Communiqué n° 156.

Genève, le 8 septembre 1942.

Inaugurée le 13 juin dernier au Musée Rath de Genève, l'Exposition du Comité international de la Croix-Rouge a été transférée à Bâle dès la fin d'août. Pendant les dix jours consacrés à sa présentation, plus de 8.000 personnes ont visité cet ensemble documentaire, qui illustre par l'image les étapes sans cesse développées de l'histoire de la Croix-Rouge.

Aujourd'hui, l'Exposition du Comité international, continuant sa marche itinérante, a été acheminée sur Berne où elle restera ouverte jusqu'au 21 septembre.

Dans les villes suisses qui l'ont accueillie, la presse a souligné avec sympathie l'intérêt de cette manifestation où se résument en aperçus panoramiques la naissance et l'évolution d'un mouvement humanitaire, né à Genève voilà près de quatre-vingt ans, et dont le rôle à cette heure s'affirme plus essentiel que jamais.

Communiqué 157.

Collecte de prothèses dentaires

Genève, le 2 octobre 1942.

Pour répondre aux demandes toujours plus nombreuses qui lui parviennent des camps de prisonniers de guerre et d'internés civils, le Service pharmaceutique du Comité international de la Croix-Rouge procède en Suisse, depuis quelque temps, à une collecte de prothèses dentaires et de dents artificielles usagées.

¹ Voir ci-dessus dans la Chronique de l'Agence, p. 731.

Comité international

Cette collecte a trouvé un accueil des plus encourageants auprès de la population de notre pays. Le nombre des prothèses parvenues jusqu'ici au Service pharmaceutique permettra de confectionner les appareils de prothèse dont beaucoup de prisonniers de guerre et civils se trouvaient dépourvus par suite du manque de matières de remplacement.

Mais les demandes émanant des camps continuent à affluer et il serait souhaitable de pouvoir fournir, en plus grand nombre encore, le matériel dentaire réclamé.

Il existe dans bien des familles des appareils de prothèse devenus sans usage. Quel que soit leur état, ces appareils sont à même de rendre les plus précieux services aux édentés des camps d'internement dont l'état de santé se trouve fréquemment affecté en raison d'une fonction masticatoire insuffisante.

Les envois de prothèses peuvent être adressés sans frais au :

SERVICE PHARMACEUTIQUE du Comité international de la Croix-Rouge, 4, Cours des Bastions, GENÈVE

en mentionnant sur l'emballage « en franchise de port ».

Représailles à l'égard des prisonniers de guerre

Communiqué n° 158.

Genève, le 15 octobre 1942.

Le Comité international de la Croix-Rouge, en présence des mesures de rigueur prises récemment contre un certain nombre de prisonniers de guerre, a adressé le 9 octobre aux Gouvernements allemand et britannique un télégramme évoquant la teneur de l'article 2, alinéa 3 de la Convention de 1929 relative au traitement des prisonniers de guerre, texte aux termes duquel sont interdites les représailles à l'égard des prisonniers de guerre. Le Comité international a de plus offert aux deux parties ses bons offices pour aider à remédier à une situation qui est particulièrement de nature à porter préjudice à l'ensemble des activités déployées en faveur des prisonniers de guerre.

Liste des principaux articles consacrés au Comité international et à l'Agence centrale des prisonniers de guerre ¹

Août 1942
(suite et fin)

*** — Em Genebra — Uma Exposição da Cruz Vermelha (*Jornal do Commercio*, Lisbonne, 10 août 1942).

¹ Voir les listes publiées dans la *Revue internationale* en mai 1940, janvier et juillet 1941, janvier, février, juillet, août, septembre 1942.

- *** — Les activités de l'Agence centrale des prisonniers de guerre (*Démocrate*, Payerne, 12 août 1942).
- TS — Rotkreuz — Ausstellung in Basel (*Basler Nachrichten*, Bâle, 23 août 1942).
- *** — Wanderausstellung des Roten Kreuzes (*Seeländer Volksstimme*, Bienne, 25 août 1942).

Septembre 1942

- *** — Die Fahne der Menschlichkeit (*Berner Tagblatt*, Berne, septembre 1942).
- *** — Zur Septembersammlung des Internationalen Komitees vom Roten Kreuz (*Neue Zürcher Zeitung*, Zurich, 3 septembre 1942).
- Hanns STEN. — Die Geburt einer Idee - Gedanken in der Ausstellung des Roten Kreuzes (*Wochenblatt*, Pfäffikon, 5 septembre 1942).
- Bi. — Eine Rotkreuz-Ausstellung in Basel (*Der Bund*, Berne, 6 septembre 1942).
- PER. — Barmherzigkeit im Kriege - Vom Werk des Roten Kreuzes (*Der Bund*, Berne, 9 septembre 1942).
- *** — Das Rote Kreuz (*Schweizer Frauenblatt*, Winterthur, 11 septembre 1942).
- *** — Valeurs morales (*Le Temps*, Lyon, 14 septembre 1942).
- G. G. — Die Rotkreuz — Ausstellung in Bern (*Seeländer Volksstimme*, Bienne, 15 septembre 1942).
- *** — Seetransporte des Internationalen Komitees vom Roten Kreuz (*Praxis*, Berne, 17 septembre 1942).
- Marcel SOUZY. — La Croix-Rouge nous montre le chemin de la civilisation. I (*Lyon Républicain*, Lyon, 15 septembre 1942).
- La Croix-Rouge nous montre le chemin de la civilisation. II — Du souvenir de Solferino à la Convention de Genève (*Lyon Républicain*, 16 septembre 1942).
- La Croix-Rouge nous montre le chemin de la civilisation. III — L'œuvre du temps de paix (*Lyon Républicain*, 17 septembre 1942).
- La Croix-Rouge nous montre le chemin de la civilisation. IV — L'œuvre du temps de guerre (*Lyon Républicain*, Lyon, 18 septembre 1942).
- La Croix-Rouge nous montre le chemin de la civilisation. V — L'Agence centrale des prisonniers de guerre (*Lyon Républicain*, Lyon, 20 septembre 1942).
- La Croix-Rouge nous montre le chemin de la civilisation. VI — Le travail considérable de l'Agence des prisonniers de guerre (*Lyon Républicain*, Lyon, 21 septembre 1942).

Comité international

- La Croix-Rouge nous montre le chemin de la civilisation. VII — Les secours aux prisonniers (*Lyon Républicain*, Lyon, 22 septembre 1942).
- La Croix-Rouge nous montre le chemin de la civilisation. VIII — L'aide intellectuelle aux prisonniers (*Lyon Républicain*, Lyon, 23 septembre 1942).
- *** — Die zwei Flaggen- Rotkreuz-Schiffe unter Schweizerflagge im Dienste des Internationalen Roten Kreuzes in Genf (*Schweizerische Schützen-Freund*, Grenchen, 25 septembre 1942).
- L'ALLOBROGE. — La croix de paix (*Journal de Genève*, 27 septembre 1942).
- Gertrud SPÖRRI. — Die Zentralstelle für Kriegsgefangene in Genf (*Die Schweiz*, Zurich, septembre 1942).

Rectification

Dans la liste publiée au cours du Bulletin de septembre (N° 481 pp. 702-4) lire :

- Prof. Dr Max HUBER. — Von der Arbeit des Internationalen Komitees vom Roten Kreuz (« *Du* », Zurich, août 1942).
- Arnold KÜBLER. — Henri Dunant, Die Schlacht von Solferino und die Anfänge des Roten Kreuzes (« *Du* », Zurich, août 1942).
- Prof. Dr Carl J. BURCKHARDT. — Hilfsaktionen des Internationalen Komitees vom Roten Kreuz (« *Du* », Zurich, août 1942).
- Gertrud SPÖRRI. — Inter arma caritas (« *Du* », Zurich, août 1942).
- Martin BODMER. — Etwas über die Finanzen des Internationalen Komitees vom Roten Kreuz (« *Du* », Zurich, août 1942).
- Jacques CHENEVIÈRE. — Le Comité international de la Croix-Rouge entre les guerres mondiales (« *Du* », Zurich, août 1942).
- M. KLOETI. — Eine Studentin und die grosse Kartei (« *Du* », Zurich, août 1942).
- Martin BODMER. — Etwas über die Ausstellung des Internationalen Komitees vom Roten Kreuz (« *Du* », Zurich, août 1942).

Ligue

Bulletin de la Ligue

Sommaire du numéro juillet-septembre 1942 :

La Croix-Rouge dans le monde : Commission mixte de secours de la Croix-Rouge internationale. — Secourisme nautique. — Nouvelles équipes de secours. — Oeuvre de guerre. — Secours en cas de calamités. — Transfusion sanguine. — Réserves de